



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 33'000.- pour le renouvellement du système de télégestion du service des eaux

Conseil général du 10 décembre 2022 - point 8 de l'ordre du jour

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction :

Eli10 SA doit moderniser son système d'exploitation du service des eaux (télégestion) datant de plus de 6 ans (ordinateur et logiciel). Le système d'exploitation de Cressier sera également intégré pour profiter d'économie d'échelle et faciliter l'exploitation.

Il convient également de préciser que le système actuel devenu obsolète aurait dans tous les cas dû être remplacé selon les discussions à fin 2021 avant la dissolution du SEP2L.

Après analyses et discussions, le choix du nouveau support s'est porté sur un serveur virtuel de notre service informatique accessible en ligne, plutôt que sur un ordinateur physique. Le logiciel d'exploitation sera adapté aux dernières actualisations. Différentes mises à jour et transferts sont nécessaires pour cette modernisation (plusieurs prestataires). Les données archives seront conservées dans la nouvelle version.

Cette opération ne concerne pas les équipements dans les ouvrages télégrés.

Il est important que toutes les communes partenaires concernées financent ensemble cette adaptation (Boudry, Milvignes, Bevaix de la Grande-Béroche, Cressier et le Landeron) selon une répartition du nombre d'automates par commune.

Détail financier :

Le tableau ci-après, vous donne les détails complets de l'offre.

Descriptif	Investissement (HT)
Coûts de transfert et d'équipement	
Rittmeyer : intégration Cressier	CHF 21'178.-
Rittmeyer : Coûts d'ingénierie	CHF 3'100.-
Rittmeyer : Option migration de la base de données	CHF 252.-
Ello : Switch et parfeu	CHF 630.-
Sous-total :	CHF 25'160.-
Sous-total arrondi :	CHF 25'500.-
Eli 10 : suivi et réalisation (10 %) :	CHF 2'550.-
Divers et imprévus (10 %) :	CHF 2'550.-
Total HT	CHF 30'600.-
TVA 7,7 % :	CHF 2'356.-
Total TTC (arrondi) :	CHF 33'000.-

Conclusion :

Dès lors, et au vu de ce qui précède, nous vous demandons Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Cressier, le 21 novembre 2022

Conseil communal

Annexe : Arrêté



ARRÊTÉ

relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 33'000.- pour le renouvellement du système de télégestion du service des eaux

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 21 novembre 2022 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;

Entendu les préavis des Commissions financières et SITP ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête :

Art. premier Un crédit d'engagement de CHF 33'000.- est accordé au Conseil communal pour le renouvellement du système de télégestion du service des eaux.

Art. 2 La dépense sera portée aux comptes d'investissements I20221201 et amortie au taux de 20% sur 5 ans.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'issue du délai référendaire.

Cressier, le 10 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,
le président, le secrétaire,

J. Veillard

A. Chittani

